

Lyon, le 31 juillet 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 215 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme GRAZIANI, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : Mme TRIBALAT : pouvoir de Mme GRAZIANI ; M. LAUPIES : pouvoir de Mme NACHURY ; M. DUVERNOIS : pouvoir de Mme BALAS.

ABSENTES : Mme SERVIEN, Mme MICHAUX.

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 35.

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.15.143 – Lancement de l'opération n° 60068019 « Vidéoprotection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Vidéoprotection 2015-2020 », programme n° 00018

M. LAFOND rapporte ce dossier.

Par délibération de mars 2015 a été votée l'autorisation de programme n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020 », programme 00018 et par délibération n°2015/xxx de juillet 2015 sera voté le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprenant le projet « Vidéo protection – développement et amélioration du dispositif existant » de même que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Vidéo protection 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00018.

Depuis 2000 ce dispositif a connu différentes extensions, la vidéo protection étant présente sur les quartiers suivants : Duchère, Presqu'île, Vieux Lyon, Péri-Moncey, Gerland, Cité Internationale, Berges du Rhône, Part-Dieu, Rives de Saône, Confluence, Mermoz, Etat-Unis, Parc Blandan, Grand Trou. Il a pu démontrer ses qualités et apports en termes d'efficacité, qu'il s'agisse de prévention et de lutte contre la délinquance ou de gestion urbaine de proximité.

L'opération ci-dessus permettra la réalisation de différents projets et notamment sur le 6^{ème}, l'extension de la vidéo protection pour un montant de 100 000€, place Maréchal Lyautey à Lyon 6^e avec 6 caméras sur un montant total de 1 300 000 €. Il espère qu'il y en aura même un plus grand nombre.

M. LAFOND précise que le maintien à niveau des installations techniques représente un montant total de 2 030 000 € et que le montant global de l'opération est estimé à 3 330 000 € TTC.

Il ajoute que le Collège d'Ethique de la vidéo protection ainsi que les Conseils de quartiers seront associés à toutes les étapes et procédures de cette opération dont le déroulement se fera comme suit : 2015 - 200 000 € ; 2016 - 900 000 € ; 2017 - 570 000 € ; 2018 - 500 000 € ; 2019 - 605 000 € - 2020 - 550 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Arrivée de Mme ROUX DE BEZIEUX.

Rapport 06.15.144 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Lancement de l'opération 60059005 et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Lyon 6^e : 66-68-70 rue Louis Blanc / 33b-35 rue Bossuet / 94 rue Ney & 86 à 90 rue Louis Blanc / 87 cours Vitton

Mme MOULLIN présente ce dossier.

Il s'agit aujourd'hui d'accorder des subventions pour 50 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) comptant 1 374 logements dont 873 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS ou PLUS-CD), 380 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), 121 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) non aidé pour un montant total de 5 670 136 €.

Le versement des fonds sera effectué selon l'état d'avancement de l'opération et selon son mode opératoire (construction neuve, acquisition-amélioration ou VEFA) soit en totalité (100 %) ; soit par un acompte de 60 % et un solde de 40 %.

M. HEKIMIAN indique qu'il est prévu un certain nombre de logements sociaux dans l'arrondissement, il lui demande si elle estime ce nombre en quantité suffisante ou insuffisante par rapport aux besoins qu'elle a pu identifier étant en charge de ce domaine.

Mme MOULLIN considère que cela n'est pas suffisant au niveau de la satisfaction des demandes car il y a à Lyon un taux d'attente de 5 ans pour obtenir un logement social. On s'aperçoit aussi que cela n'est jamais suffisant car les demandes ne cessent d'affluer.

A un certain moment, peut-être faut-il poser le problème d'une autre manière, à savoir : comment faire pour ne plus avoir besoin de logements sociaux. En attendant de trouver une solution miracle, il faut continuer de produire des logements sociaux.

M. LAFOND préconise l'aide à la personne comme piste de réflexion sur ce sujet et non pas une aide « à la pierre », aide qui se fait en fonction des revenus annuels des personnes.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.145 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 125 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 2 logements PLAI situés 40, rue Germain à Lyon 6^e

Mme MOULLIN est rapporteur de ce projet.

Elle indique que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 125 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition, amélioration de 2 logements PLAI situés 40, rue Germain à Lyon 6^e.

La Caisse des Dépôts et Consignations a fait une offre de prêt sous réserve de la garantie de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. Cette dernière a examiné la demande de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme au cours de la séance de la Commission permanente du 18 mai 2015 à hauteur de 85 %, soit 106 250 €. En contrepartie, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 20 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 167,19 m².

Mme LEVY estime que c'est le type de dossier qui en matière de prêt locatif aidé est intéressant et devrait être développé sur la ville, entre autre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.146 – Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2015

Mme TRIBALAT présente ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions à différentes associations oeuvrant en direction des personnes en situation de handicap pour un montant global de 121 800 €.

Dans le cadre du 6^{ème} arrondissement, deux associations sont concernées :

- L'Association Valentin Haüy qui développe des activités et services adaptés pour l'autonomie, l'accès à la culture, les loisirs et les sports pour les non voyants et mal voyants, il est prévu une aide de 2 000 €.
- L'association Rymea - École d'éducation musicale Willems – dans le cadre d'un enseignement musical pour les enfants porteurs de troubles sévères des apprentissages ou de handicaps lourds – Il est demandé une subvention de 2 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.147 – Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans 5 groupes scolaires de la Ville de Lyon, avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il s'agit dans le cadre de l'organisation des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires du renouvellement d'une convention d'occupation temporaire de locaux scolaires situés dans l'école élémentaire Jean Rostand, située 94 rue Tronchet à Lyon 6^e, pour une surface de 844,16 m² ;

M. DUVERNOIS, même s'il entend proposer de voter favorablement à cette demande, souligne que cette mise à disposition de locaux pose néanmoins un problème de sécurité lors des activités périscolaires et le problème sous-tendu pour les directeurs d'école en termes de gestion.

Il demandera donc au service de l'Education d'être vigilant quant à l'occupation mais aussi la gestion des accès, notamment pour ce qui est de la gestion des clés avec des risques d'intrusion surtout en ces périodes difficiles.

Les conventions sont consenties pour une durée de 3 ans, du 31 août 2015 au 31 août 2018.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.148 – Rapport 06.15.148 – Versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Loisirs et culture de l'école Jean Jaurès pour l'organisation d'une manifestation relative au centenaire de l'école Jean Jaurès – Lyon 6^e

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet de délibération.

L'Association Loisirs et culture de l'école Jean Jaurès porteuse de l'organisation du centenaire de l'école. a demandé une aide pour cet événement qui a eu lieu le vendredi 29 mai après-midi et a rencontré un vif succès. Tous les élus d'arrondissement y étaient invités et cela était une très grande fête pour les écoles de l'arrondissement afin que cela serve directement aux enfants de l'école Jean Jaurès
Ce dossier était intéressant car il a pu être géré de manière pragmatique et en bon père de famille.

Ce soir, il sera accordé une subvention demandée de 1 000 € mais il souligne que la Mairie du 6^e arrondissement à hauteur de 1264 € à l'achat de T shirts pour le centenaire. Tous les élèves en ont reçu un. Il faut noter en outre que Madame la députée a fait don sur sa réserve parlementaire d'un montant de 500 € pour le financement d'un livret. Ce projet a été très intéressant dans le cadre de son montage financier qui a été remarquable et le restera puisqu'une plaque commémorative aux noms de Messieurs les Maires Gérard COLLOMB, Pascale BLACHE et l'adjointe à l'Education Anne BRUGNERA a été posée dans la cour de l'école.

M. BLACHE considère que c'était une très belle fête réunissant des élèves de toutes les générations, la doyenne avait 98 ans.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.149 – Projet de chasse de la retenue du Verbois et du barrage suisse de Chancy-Pougny / Mesures d'accompagnement des abaissements partiels suisses de la retenue de Verbois et de gestion sédimentaires du Haut-Rhône 2016-2026

Mme CROIZIER présente ce projet.

Cette délibération concerne l'autorisation donnée par la Ville de Lyon, conjointement aux Services Industriels de Genève (SIG), à la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) de pratiquer des vidanges-chasses sur certaines retenues, en particulier en Suisse, afin d'évacuer les sédiments et empêcher le risque d'inondation en amont de la retenue ainsi que les risques d'érosion du lit du Rhône et le déchaussement des barrages.

Ces opérations doivent être réalisées en mai 2016.

Même si les opérations de chasse et de vidange du barrage sont d'intérêt public, et que les études d'impacts et prévention du milieu transmises montrent que les précautions seront prises sur le site pour assurer la sécurité et la prévention des risques les impacts potentiels sur le champ captant de Crépieux-Charmy doivent faire l'objet d'un suivi minutieux.

Mme CROIZIER souligne que les Services de la Ville de Lyon proposent donc un avis réservé à la demande d'autorisation afin de préciser les mesures et dispositifs à mettre en place pour limiter le risque pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Lyon.

M. GRACI souligne que si la protection du champ captant est importante, un second aspect l'est tout autant : l'envasement, à savoir l'ensemble des sédiments qui se déposent sur la portion qui concerne le 6^{ème}. Le nivellement du Rhône y est faible et il y a dépôt des sédiments par décantation. Il demande si Mme CROIZIER peut apporter une réponse technique sur ce point.

Mme CROIZIER indique que sur l'ensemble du dossier, on voit que les services ont vu ces points. Si l'opération est nécessaire, néanmoins il s'est avéré que la dernière chasse a été forte et des précautions supplémentaires seront prises lors de la prochaine intervention. C'est aussi ce qui a motivé la réponse réservée des services.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.150 – Convention de mise à disposition à titre gratuit par Lyon Parc Auto de l'eau de pompage du parc de stationnement de la Cité internationale pour l'alimentation du lac du Parc de la Tête d'Or

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Le lac du Parc de la Tête d'Or présente un déficit permanent en eau pure et fraîche pour assurer la qualité de ses eaux et il est nécessaire de l'approvisionner régulièrement en eau pour éviter la dégradation de la qualité de celle-ci.

La convention soumise a pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles Lyon Parc Auto sera autorisée à rejeter dans le lac du Parc de la Tête d'Or les eaux de pompage de la nappe récupérée au niveau du parking qu'elle exploite dans la Cité Internationale.

Ces opérations sont faites à titre gratuit, évitant ainsi un coût d'approvisionnement en eau pour le lac.

Elle précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.151 – Opération 60VPA3 « Diagnostics patrimoniaux et plans d'entretien sur le bâti ancien » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00016 – Approbation d'un projet de convention type

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement du projet « Valorisation du patrimoine architectural et traboule », cette délibération propose d'adopter à titre expérimental le dispositif suivant, applicables aux immeubles compris dans le Périmètre UNESCO ou labellisés « Patrimoine XX^e ».

Il s'agit d'accompagner financièrement les propriétaires d'immeubles de grande qualité architecturale, dans le cadre de projet de travaux de gros entretien ou d'amélioration patrimoniale ou thermique.

Elle souligne qu'un des enjeux sera d'assurer une transition énergétique compatible et complémentaire avec la mise en valeur patrimoniale. La ville propose donc d'aider financièrement à la réalisation de diagnostic patrimonial et de plan d'entretien et d'amélioration thermique du bâti ancien.

En échange, la copropriété communique à la Ville, à l'issue des études, le plan d'entretien, le diagnostic patrimonial, le diagnostic, l'étude et l'audit permettant de juger des qualités thermiques de l'immeuble et des modalités d'amélioration prévues.

Ce dispositif est limité financièrement à 100 000 €

Mme HAZERAN considère que la valorisation du patrimoine passe aussi par le ravalement des façades qui devrait être aussi prioritaire. Elle en a pris conscience et note que les touristes sortant du Parc de la Tête d'or traversent en tout premier lieu le 6^{ème}. Elle pense qu'il faut travailler un peu plus sur ce point, d'autant qu'il lui semble que cela est une obligation décennale.

MME CROIZIER partage cette opinion et indique qu'un plan de ravalement a été pris l'an dernier avec indication d'un certain nombre de rues, le quadrilatère devrait d'ailleurs être concerné. Elle précise, en le regrettant, qu'une seule personne est dévolue à ce dossier sur la Ville et que cela induit que le nombre d'adresses ne puisse pas être supérieur. Si un immeuble est cependant ponctuellement dégradé voire dangereux, les services interviennent et le ravalement est exigé en urgence.

Il serait bien d'essayer de convaincre les personnes en faisant un peu plus de communication sur ce sujet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.152 – Opération n° 06016006 "Divers travaux de conservation du patrimoine dans le parc de la Tête d'Or" - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, Programme 20012 pour un montant de 800 000 euros

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Dans le cadre de l'approbation du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, il est proposé l'approbation de la réalisation de divers travaux sur le Parc de la Tête d'Or (Espaces Verts, jardin botanique, jardin zoologique).

L'ensemble de ces travaux, estimé à 800 000 €, concerne la reprise des allées dégradées du Parc, l'actualisation des panneaux de signalétique aux différentes entrées, sécurisation des enclos animaliers, interventions sur les réseaux d'eau potable et assainissement, poursuite du plan de gestion du patrimoine arboré.

Malgré son montant qui pourrait paraître important, s'il ne s'agissait pas du Parc, ces travaux ne semblent concernés que du petit entretien et pas d'opérations lourdes clairement identifiées.

Bien que n'ayant pour l'instant aucune précision sur les opérations du Parc en dehors de l'affectation d'une somme de 10 M€ pour les petites serres, ce dont elle se réjouit, bien entendu et compte tenu des enjeux financiers du Parc, elle est favorable au projet.

M. DAVID demande un tableau estimatif des travaux effectués dans le Parc qui se voit voter des travaux chaque année. Il sait que les réseaux d'eau sont dans un état déplorable, que ceux de l'électricité sont de même, les serres doivent être suivies. Il serait intéressant de savoir à combien cela se monte.

Mme CROIZIER rappelle que c'est une demande qui est souvent réitérée. La ville a dépensé 17 millions d'euros sans que tout ait été fait. M GIORDANO a accepté récemment de convoquer le comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or. Elle espère que l'estimation qui sera faite sera exacte et qu'une prospective sera faite sur les 10 ans à venir. Elle estime que ce n'est qu'ainsi qu'on peut avoir une réelle lisibilité sur ce qui est à faire.

M. DAVID souligne la beauté du parc mais il trouve qu'il est très pénalisant pour le 6^e car on y investit beaucoup. Le Maire de Lyon lui disait que beaucoup était fait pour l'arrondissement, or ce n'est pas le cas, car le Parc prend une très large part des financements.

M. BLACHE partage cet avis. Le Parc de la tête d'or devrait être géré de manière plus globale car il ne concerne pas que le 6^e, pas que la Ville de Lyon mais aussi la métropole et même au-delà. Il devrait d'ailleurs être géré à ce niveau, évitant au 6^e d'être impacté aussi fortement. Il note cependant que le sujet ne progresse pas rapidement.

Mme CROIZIER fait remarquer que les parcs gérés par le Conseil Général ont d'ailleurs été pris en charge par la Métropole qui a créé un département « parcs et jardins ».

M. BLACHE dit que l'arrondissement est très fier de l'avoir, qu'il doit participer mais pas pour tout.

Mme HAZERAN fait remarquer que le parc reçoit 3 millions de visiteurs, qu'on y entend parler toutes les langues et que le 6^e est un peu « collatéral » en la matière. D'autre part, il faudrait voir comment cela impacte sur le quota d'arbres dans le 6^e car ceux-ci manquent énormément dans les rues de l'arrondissement surtout en cette période.

Mme CROIZIER est tout à fait d'accord et précise qu'au-delà des arbres, cela impacte aussi sur les espaces verts et jardins avec un ratio par habitant dans lequel le Parc est compté. Les services doivent donc lui donner l'information hors Parc de la Tête d'or.

Mme HAZERAN se demande si le ratio d'utilisateurs extérieurs à l'arrondissement versus les habitants du 6^e est inférieur à 20%.

Mme CROIZIER pense qu'il doit être inférieur.

M. BLACHE propose d'attendre le retour de M.GIORDANO pour avoir une idée plus précise de ce sujet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.153 – Plan d'équipement pluri-annuel 2015-2020, vote et actualisation des autorisations de programme (AP) et autorisation d'engagement

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Cette délibération a pour objet l'approbation du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 de la Ville de Lyon., document tant attendu. Cela concerne les investissements qui seront financés pendant cette période. Les montants financés devraient avoisiner 850 millions d'euros, décomposés en 608 millions d'euros de crédits nouveaux et 250 M€ concernant l'ancien plan de mandat qui sont reportés.

Pour ce qui est des nouveaux 426 M€ concernent la conservation et la mise en valeur du patrimoine et 202 M€ les projets à venir.

Mme CROIZIER estime que dans ces documents, il y a ce que l'on y voit... ce que qui est dit et ce qu'on n'y voit pas et ce qui n'est pas dit. On y voit et on nous dit, tout au moins dans certains documents :

- Le Musée Guimet : devenant un atelier pour la Maison de la Danse : plutôt une belle nouvelle, même si la salle de 200 à 400 places, dont on nous parle, ne semble pas forcément se profiler...
- Les petites serres et « divers travaux » : là aussi, depuis des années nous menons ce combat pour la Ville ou plutôt pour la Métropole, comme cela a été dit ;
- La bibliothèque, qui apparaît dans un document, mais le gros œuvre est déjà sorti de terre sauf que l'on ne voit pas les 1,6 M€ de recettes du projet...
- L'aménagement du cours Vitton, mais sans que, ni dans les dossiers de la Ville (pour la partie éclairage), ni à la Métropole, une ligne et un montant ne soient identifiés. Mais soyons positifs et postulons que cet aménagement correspond à la demande de tous d'élargissements des trottoirs de façon significative entre le carrefour Brotteaux/Belges et Garibaldi.
- La place de l'Europe : sauf que là, les échos concernent plus le rebouchage des trous promis en janvier par le Maire de Lyon.

Ce que l'on n'y voit pas :

- La place Quinet. Elle souligne que malgré l'engagement du mandat précédent, les multiples relances et nouvel engagement en janvier 2014, l'étude de programmation, qui devait être réalisée pour donner lieu à des travaux en tout début de mandat, n'a jamais été réalisée : ce jardin, parmi les plus fréquentés, et malgré les efforts des services, était une priorité.
- Des investissements pour Bellecombe dont le nom n'est même pas cité. Elle rappelle que l'évolution de Bellecombe, c'est 400 à 500 logements de plus dans les 5 ans : quid d'une crèche, de salles associatives, de la modification d'Inkerman inutilisable par les enfants... Toute densification urbaine doit s'accompagner d'un focus particulier sur le quartier.
- Une infrastructure sportive, quand on constate le sous-équipement global de l'arrondissement en ce domaine...
- La rénovation de la salle Victor Hugo, qui figurait au programme du Maire de Lyon, alors candidat.

Et enfin ce que l'on ne nous dit pas :

- Fermeture de la résidence Viricel : incompatible avec la politique de la Métropole.
- Les projets pour le Parc de la Tête d'Or : les grilles et la porte principale, le chalet du Parc, les investissements malheureusement nécessaires sur les toilettes publiques, les édicules des commerçants, etc... Un comité d'orientation du Parc en septembre devrait nous éclairer.

Elle souligne que ce plan de mandat, diffusé aux journalistes avant les élus, n'affiche aucun montant, ou presque, ce qui laisse à chacun la liberté d'imaginer le verre à moitié plein ou à moitié vide, mais on constate tout de même que les budgets d'investissement de proximité, qui font la vie de l'arrondissement, sont oubliés. Un plan de mandat qui est attendu depuis plus d'un an et a eu le temps de « mûrir ».

Mme CROIZIER propose une abstention sur ce dossier.

M. BLACHE se dit d'un tempérament optimiste voyant plutôt le verre à moitié plein qu'à moitié vide et c'est pour cela qu'il a répondu positivement à certains points qui faisaient d'ailleurs partie du plan de mandat « d'ensemble pour Lyon ». Cependant, comme il est aussi réaliste, il considère que ce n'est qu'une déclaration d'intention de sa part, non un chèque en blanc. Il verra si les choses évoluent. C'est la raison pour laquelle, il a demandé un comité de suivi. Donc à ce titre, il s'abstiendra en attendant que les réalisations soient chiffrées, planifiées et programmées.

M. HEKIMIAN estime que le plan pluri-annuel exprime les choix et les priorités du Maire de Lyon. Les sujets évoqués indiquent des choix de l'équipe majoritaire que M. HEKIMIAN ne partage pas. Il fait état à d'autres choix qui ne sont pas cités ici mais l'ont été par la presse, notamment le Progrès, et qui pour lui ne sont pas prioritaires. Le Maire de Lyon semble avoir découvert, une fois les élections passées, que tous les projets ne pouvaient pas être financés. On peut s'en étonner, le Maire de Lyon étant sénateur. Mais c'est de la politique. Comme le dit Mme MICHAUX, qui évoque souvent le manque de précision des documents, M. HEKIMIAN se fonde sur ce motif pour s'abstenir sachant que son vote se trouve à mi-chemin entre l'abstention et le vote contre. Il reste positif mais estime qu'on peut faire mieux.

Mme HAZERAN, M. GRACI votent pour.

Le groupe « Ensemble pour Lyon », M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.15.154 – Attribution d'une subvention de 7 500 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans le cadre d'actions de valorisation de l'activité artisanale et signature d'une convention cadre

M. BRUN présente ce projet.

Il rappelle que la prise en compte du tissu dense et diversifié des 6.400 entreprises artisanales que compte environ Lyon justifie la contractualisation d'un partenariat, entre la ville de LYON et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône autour d'un plan de développement économique.

Ce plan d'actions s'articulera autour de 4 opérations :

La valorisation de la filière alimentaire ; la création de l'évènement « Nos Artisans, Nos Voisins » pour promouvoir l'artisanat de proximité ; l'observation économique et l'aide à la décision pour une meilleure connaissance du tissu artisanal et l'anticipation de ses évolutions ; la promotion des métiers d'Art, via le développement et la promotion du site Artylyon, crée par la Chambre de métiers et de l'Artisanat du Rhône avec le soutien de la ville de Lyon.

Une convention sera donc passée entre la Ville de LYON et la CMA du Rhône, cette dernière mettant à disposition ses équipes pour réaliser lesdites opérations en engageant un budget prévisionnel de 22.047€. La ville contribuera aux frais engagés par une subvention de 7.500 € et en apportant un appui à la CMA du Rhône sous la forme de temps agents valorisable à 19.250 €. Enfin, un Comité de pilotage composé de représentants de la Ville et de la CMA assurera un suivi de ce plan d'actions.

Il est proposé une subvention de 7.500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.155 – Attribution d'une subvention à l'UGFRL pour le remboursement des fluides du foyer restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175) pour un montant de 3 618,96 euros

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle rappelle que ce dossier traite, comme chaque année, du remboursement des fluides à l'UGFRL.

Vous le savez l'UGFRL bénéficie de la gratuité de la mise à disposition de locaux et des fluides consommés, car ils sont installés au sein des EHPA gérés par le CCAS.

Cependant un site de restauration de l'UGFRL est installé dans des locaux privés, pour lesquels la Ville de Lyon a pris un bail et règle directement le loyer. Il s'agit du foyer-restaurant Kléber, 78 rue Tronchet à Lyon 6^e.

La subvention annuelle pour l'aide au paiement des fluides du foyer restaurant Kléber pour l'année 2014, se monte à 3 618,96 euros (eau : 195,92 – EDF : 1743.43 – GDF : 1679,91).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.156 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes dans le cadre de l'observatoire de la santé des Lyonnais

Mme ROBIN présente ce projet de délibération.

En 2011, la Ville de Lyon a mis en place, en lien avec ses partenaires, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône en particulier, un observatoire de la santé des lyonnais visant à mieux connaître la santé de ses habitants à l'échelle communale et infra-communale.

A ce titre, la Ville de Lyon est intéressée par une approche géographique fine de l'offre de soins de santé assurée par les médecins généralistes. Les données strictement anonymes concernant les médecins généralistes à Lyon (répartition géographique, nombre, sexe, tranche d'âges et équivalent temps plein) pourraient donc ainsi être communiquées par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes (URPS Médecins RA).

Il est proposé aujourd'hui de formaliser un partenariat avec cette structure pour la fourniture de données de santé anonymisées.

La convention, établie à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes a pour objet de définir la participation de celle-ci à la mise en œuvre de l'observatoire et les modalités du partenariat.

Il s'agit donc d'approuver cette convention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.157 – Programmation financière 2015 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures

Mme ROBIN est rapporteur du dossier.

Elle indique que face au constat d'un nombre toujours plus élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives à l'adolescence, la ville a entrepris une action qui s'articule autour de trois grands thèmes :

- le VIH/Sida, autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et hépatites,
- les addictions et toxicomanies,
- la souffrance psychique.

La ville entend, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes, poursuivre son soutien aux initiatives et aux actions en la matière avec les objectifs prioritaires suivants :

- informer et sensibiliser les jeunes les plus vulnérables sur les IST ; prévenir et lutter contre les addictions ; inciter au dépistage du Sida et des hépatites B et C ; renforcer l'accompagnement psycho-social des malades et de leur famille, soutenir les professionnels confrontés à des situations complexes de souffrance psychique, et mettre en réseau les acteurs concernés à travers notamment les conseils locaux de santé mentale ainsi que l'accueil et l'écoute des personnes en souffrance.

Il est proposé d'allouer un montant global de subventions de fonctionnement de 201 105 euros aux différentes associations inscrites au tableau ci-joint.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement et dans le cadre de la lutte contre les addictions, il est proposé une aide de 5 500 € à l'association KEEP SMILING située 3 rue Baraban pour l'Accueil des usagers du milieu festif au point « accueil, écoute, information, orientation » au local de l'association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.158 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animations, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants, opération été) pour un montant de 179 600 euros

Mme ROBIN rapporte ce projet.

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Elle rappelle que différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 179 600 €.

Pour le 6^e arrondissement, il est proposé d'allouer :

Dans le cadre des ACTIONS ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES et PROTECTION DE LA SANTE :

- Elan vers l'an 2000 - 152 Rue Cuvier – 500 € - pour le fonctionnement de l'association de résidents de l'EHPA Cuvier
- Harmonie au fil de la Vie - 3 Rue Viricel – 500 € - pour le fonctionnement de l'association de résidents de l'EHPA Viricel ;

Dans le cadre de l'ACTION OPERATION ETE :

- Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social(CGCMS). Accueil de Jour Le Parc SSIAD Le Parc - 85 Rue Tronchet - 1 900 € pour l' Ouverture de l'accueil de jour durant l'été et organisation de sorties à l'extérieur de Lyon ;

Enfin dans le cadre des FOYERS-RESTAURANTS :

- L'UGFRL qui gère certains de nos foyers restaurants et à laquelle il est proposé d'allouer 100 000 € pour mémoire pour le fonctionnement général de l'association qui propose des repas en salle et à domicile avec des animations ponctuelles.

M. DAVID fait remarquer que la santé n'est pas un domaine de compétence d'un maire de commune. Ces dépenses sont dévolues au Département. Les deux derniers sujets traités montrent que des subventions sont allouées malgré tout, même si c'est pour le bien des Lyonnais et qu'il est favorable à cela.

Par contre, on ne sait pas véritablement qu'elle est l'efficacité de l'utilisation de ces sommes. On ne sait pas quelle évaluation est faite, combien de personnes sont suivies, traitées. Il faut que la Ville de Lyon produise des tableaux de suivi.

M. BLACHE estime le commentaire plein de pragmatisme. Il est vrai que l'on distribue beaucoup d'argent dont on ne connaît pas l'efficacité de l'utilisation.

Mme HAZERAN indique que les associations sont tenues de donner un compte rendu sur l'utilisation des sommes perçues.

Mme ROBIN souligne que des demandes récurrentes ont été faites non suivies d'effet auprès des services de la Ville.

M. DAVID indique que le Maire de Lyon lui avait souligné la complexité d'un tel suivi et les besoins en personnel qui en découleraient. M. DAVID aime des réponses effectives.

M. GRACI entend bien les propos de M. DAVID mais il est interpellé par le manque de confiance de M. DAVID dans le tissu associatif, directement en contact avec la population lyonnaise. Les associations sont utiles pour l'information qu'elles relaient. D'ailleurs, ici, il ne s'agit pas de soin mais d'information, de sensibilisation et cela est difficilement quantifiable, mesurable. Il est difficile d'émettre un questionnaire systématiquement. Cela est compliqué pour elles et cela va à l'encontre de leur travail. Quel en serait d'ailleurs l'utilité.

M. BLACHE pense que le réseau associatif est très important et on ne pourrait pas tout gérer par des structures municipales. Cependant évaluer ne veut pas dire quantifier au plan économique mais plutôt de savoir si l'action entreprise a un effet positif ou pas. Ce n'est pas parce qu'on est une association qu'on n'est pas en mesure d'évaluer le travail effectué. Cela oblige les associations à se poser les bonnes questions sur ce qu'elles font, leur gestion.

M. DAVID fait confiance aux associations. Il cite cependant le cas de l'une d'elles pour laquelle, il a avec Mme ROBIN, découvert un détournement d'une somme très importante et cela grâce au questionnement et contrôle qu'ils avaient demandés. Une personne de la structure se faisait des chèques et elle doit encore être en train de rembourser.

M. HEKIMIAN estime que la confiance n'exclut pas le contrôle dans la gestion d'une organisation qu'elle soit privée ou publique. Il existe des méthodologies d'évaluation financière à la fois quantitative et qualitatives. Tout n'a pas à être mis en chiffres. En matière d'utilisation d'argent public, cela ne fait pas débat car tout le monde est d'accord à ce sujet.

M. DAVID est très heureux lui aussi de cette convention mais pourrait-il y en avoir une pour les rues perpendiculaires, à savoir : Bossuet, Cuvier, Sèze. Ce n'est pas la rue Garibaldi qui est la plus sale car c'est

une rue passante mais les autres rues sont excessivement sales et les chaleurs renforcent le problème. L'image du 6^e que peuvent avoir les étrangers quand ils sortent du Parc est déplorable.

Mme ROBIN ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.159 – Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté de la rue Garibaldi par la Métropole de Lyon

M. LAUPIES présente ce dossier.

Il indique que pour ce qui est de la convention de gestion du dispositif propreté de la rue Garibaldi, entre la rue Vauban et la rue Mazonod, cet espace a été livré l'an passé et doit être entretenu pour la partie minérale, par la Métropole et pour la partie végétale, par la Ville de Lyon.

Dans un souci de qualité globale, d'efficacité et de cohérence, il a été décidé de confier à un seul intervenant, en l'espace, la Métropole de Lyon, le nettoyage de cet espace.

Cette dernière prend à sa charge, en plus du nettoyage manuel et mécanisé des voies, des trottoirs et des cheminements communautaires relevant de son domaine de compétence, le nettoyage manuel des espaces verts publics. Cette prestation exécutée par la Métropole pour la ville s'élève à 21.864euros TTC.

Il n'est pas prévu d'intervention de nettoyage les dimanches et jours fériés.

Cette convention est conclue pour 4 ans à compter du 31 décembre 2014.

M. LAUPIES souhaite faire deux remarques :

- sur la pertinence d'une délibération qui passe 6 mois après son entrée en vigueur,
- il est heureux de voir que le terrain vague qui sert de parking est inclus dans la convention. Il aurait préféré le voir dans l'aménagement de la rue Garibaldi ou que les trous fassent l'objet d'une reprise importante.

Mme HAZERAN considère qu'il y a une amélioration, grâce à l'action de M.LAUPIES, notamment sur la rue Duguesclin.

M. LAUPIES fait remarquer que l'absentéisme étant important, néanmoins sur Bossuet, l'agent est présent ; une action de curage a été faite sur Boileau, Sully, Crillon ; grâce à la métropole, certaines autres rues pourront être curées ; enfin, il fait remarquer que le balayage devra se faire sans eau.

M. DAVID indique qu'à Paris, comme il l'a vu dans une émission « des racines et des ailes », le technicien de la ville tire au sort les voiries avec l'entreprise en charge du nettoyage les secteurs qui seront contrôlés.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.160 – Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté des berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon.

M. LAUPIES est rapporteur de ce projet de délibération.

Cette délibération fait suite à celle votée le mois dernier uniformisant l'échéance de la convention avec celle du renouvellement du marché.

Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2015, il est proposé de la renouveler à compter du 1 septembre, pour une durée de 4 ans. La Métropole assurera la gestion de l'ensemble (territoire communautaire et Ville de Lyon), avec la possibilité de faire appel à un prestataire externe.

La surface globale est de 17,6 ha, dont 3,22 ha d'espaces publics de compétences municipales (espaces verts, aires de jeux), soit 18,31%.

A ce titre, la ville de Lyon participera, au titre de l'année 2015, pour un montant de dépense estimé à 290.000 euros.

M. LAUPIES souhaite rappeler simplement que le budget global de la propreté des berges est de 1.584.000€ et que la somme versée, par la ville pour la seule partie « végétale » est supérieure aux 280.000€ que coûte le nettoyage annuel de notre arrondissement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.161 – Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à l'Arche de Noé dans le cadre du "dispositif ticket sport" pour un montant total de 30 545 € - Signature de conventions d'application

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il rappelle que le Ticket Sport et culture permet à des jeunes de 6 à 16ans, en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle. Ces bénéficiaires ont également un suivi pédagogique.

Concernant le 6^e arrondissement, c'est la maison de l'Enfance du 6^e qui gère les dossiers pour une enveloppe de 1500 € sur un budget total de 30 545 €. M.SIMOND se dit surpris par ce faible montant alloué à la maison de l'enfance, Il a contacté des structures qui lui ont unanimement remonté la complexité pour déposer un dossier. Soucieux d'aider ces jeunes qui ont cette démarche volontaire d'adhérer à des associations, il réunira à la rentrée, la maison de l'enfance, la MJC 6, Com'expression et les autres structures concernées pour voir pourquoi les autres arrondissements y arrivent et pas le 6^{ème}.

M. SIMOND indique qu'il peut envoyer par mail le document explicatif de ce dispositif aux personnes intéressées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.162 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lyon Olympique Echecs pour l'organisation du "Championnat d'Europe d'échecs des déficients visuels" du 24 juillet au 2 août 2015 à Lyon 3^e

M. SIMOND présente ce projet.

L'Association « Lyon Olympique Echecs » organise le « championnat d'Europe d'échecs des déficients visuels », du 24 juillet au 2 août 2015, dans le 3^e arrondissement. C'est un tournoi d'échecs sur 9 jours. Il précise que le vainqueur aura le titre de « champion d'Europe des déficients visuels 2015 ». 100 à 150 participants sont attendus, de 15 à 20 nationalités différentes.

M. SIMOND précise que l'événement est co-organisé par Lyon Olympique Echecs, « AEPA » (Association Echiquéenne pour Aveugles) et les deux autres clubs lyonnais « Lyon 64 Echecs » et « Pempidou Lyon Echecs ».

M.SIMOND salue le travail de Lyon 64 Echecs, club du 6^e et son président Henri Creston qui répondent toujours présents quand il leur propose de réfléchir à des projets sportifs.

Lyon Olympique Echecs pense mettre en place un peu partout dans Lyon, des animations en plein air jusqu'au 31 août 2015. Dans le 6^e, ce sera dans le parc de la tête d'or.

Le budget prévisionnel s'élève à 70 300 euros. En 2014, « Lyon Olympique Echecs » a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000 euros et son budget s'élevait à 166 177 euros. En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan humain, social, sportif et pour le rayonnement de la ville, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'Association « Lyon Olympique Echecs ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.163 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 123 500 euros - Approbation d'une convention avec l'Association AfterEffects

Mme DARBON rapporte le dossier.

Il s'agit dans le cadre des musiques actuelles, 28 dossiers ont été étudiés pour des associations ayant demandé des subventions. 15 d'entre elles ont été retenues car elles exercent une véritable mission d'intérêt général qui prolonge l'action conduite par la Ville en faveur des musiques actuelles pour un montant de 123 500 €.

Elle rappelle qu'une subvention de 184 000 € avait déjà été accordée sur cette même ligne. Il s'agit de dépenses importantes d'argent public et aucun justificatif n'est fourni très fréquemment, faisant état des dépenses précises engagées par les associations culturelles et aucun compte rendu détaillé n'est mis à disposition.

Dans le 6^{ème}, c'est l'association FABRIK qui demandait une subvention de 2000 €. Ils ont un siège dans le 6^{ème} mais se produisent essentiellement dans le 1^{er}, 4^{ème} et en Suisse.

Mme DARBON propose une abstention sur ce dossier. Comme aujourd'hui, il est demandé de faire des économies sur l'utilisation de l'argent public, cela semble une bonne occasion.

Mme LEVY est d'accord avec Mme DARBON. Le problème n'est pas de dire que les dépenses sont mal faites ou trop nombreuses mais avec la crise actuelle de partout, il faut être discipliné. Tous les groupes ont demandé des comptes à l'adjoint à la culture M.KEPENKIAN. L'argent public ne peut plus être distribué à des groupes qui ne sont pas sis dans les arrondissements concernés. Elle s'abstiendra donc.

Mme HAZERAN, M. GRACI votent pour.
Le groupe « ensemble pour Lyon », M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.15.164 – Programmation de la Fête de la Musique 2015 - Attribution d'une subvention de 18 900 euros. Subventions aux associations et approbation de conventions

Mme DARBON est rapporteur de ce projet.

Ce sont plus 150 structures et 200 artistes qui ont souhaité participer à la Fête de la Musique 2015 et animer différents plateaux et espaces publics sur le territoire de la ville.

Ce sont 135 projets qui sont retenus par la Ville de Lyon dont 12 financièrement pour un montant de 18 900 €

Pour le 6^{ème}, c'est le Comité de coordination des associations du 6^e qui recevra 800 € pour l'organisation des musicales du 6^{ème} -Place Edgar Quinet visant à soutenir des groupes issus du territoire en leur permettant de se produire en public, noté par un jury.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.165 – Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation du Salon de Lyon et du Sud-Est du 28 septembre au 9 octobre 2015 - EI 06016

Mme DARBON présente ce rapport.

La salle de l'Orangerie du parc de la Tête d'Or est toujours prioritairement utilisée pour l'hivernage des plantes.

Il est proposé de mettre à disposition gratuite de l'Orangerie à l'Union Régionale des Arts Plastiques, association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, qui organisera son salon annuel « *le Salon de Lyon et du Sud-Est* », du lundi 28 septembre au 9 octobre 2015.

La valeur de la mise à disposition est de 42 084 € HT.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.166 – Tarification des salles municipales de spectacles accordée à l'Université Tous Ages (UTA) - Saison 2014-2015

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

L'Université Tous Âges (UTA) dépend de l'Université Lumière Lyon II. Elle participe à la mission culturelle de l'université par l'organisation de cycles de conférences accessibles à tous. Son action concerne chaque année plus de 10 000 étudiants, dont 80 % de seniors. Au total, jusqu'à cent cycles de plusieurs conférences universitaires peuvent être organisés chaque année dans Lyon et sa périphérie.

Il avait été décidé, compte tenu du rôle culturel et pédagogique qu'assure l'Université Tous Âges (UTA), d'appliquer à cette structure le tarif associatif le moins élevé, pour la location de deux de ces salles municipales : la salle Victor Hugo à Lyon 6^e et la salle du Foyer de Montchat à Lyon 3^e.

A partir de la saison 2015-2016, le tarif applicable aux organisateurs occasionnels, établi dans le cadre de la nouvelle tarification forfaitaire, sera accordé à la structure UTA.

M.DAVID demande si la salle Victor Hugo est redevenue opérationnelle.

M. BLACHE indique que de petits travaux sur la ventilation sont encore à faire. Elle devrait être disponible en novembre et des réservations sont déjà faites.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.167 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens - Programmation 2015

M. AUGOYARD présente ce dossier.

Il fait remarquer que c'est un beau projet de délibération qui concerne la lutte contre les discriminations pour laquelle les efforts ne sont jamais suffisants. En revanche, on peut voir qu'elle tient à cœur à la Ville de Lyon qui part dans l'emphase en citant une tradition humaniste propre à la Ville de Lyon (ce qui est sympathique pour les autres). Il faut rappeler à la Mairie de Lyon - pour reprendre un très grand Président – Lyon n'a pas le monopole du cœur. Il faut un peu de modestie dans ce genre d'action et savoir agir de manière concrète.

M. AUGOYARD indique qu'il présente pour la première fois ce type de rapports dans ce mandat et pour cette délégation aux droits des citoyens ; jamais une association sise dans le 6^e n'a obtenu de financement à ce titre.

Il lui avait été expliqué que seules les actions développées dans l'arrondissement peuvent y faire l'objet d'un débat. Malheureusement, pour la Ville, certaines des associations présentes dans ce projet ne mènent pas d'actions dans l'arrondissement même si il est sûr que certaines d'entre elles y oeuvrent. Il est donc très heureux de pouvoir présenter ce rapport.

Une seule association a son siège dans le 6^e : « que leur mort survive » - elle a pour objet unique la mise en scène d'une pièce de théâtre de M. BERGERET se déroulant dans un camp en automne 1944. Il a été déporté à DACHAU pendant la dernière guerre et a vécu l'horreur de la déportation. Elle doit présenter cette pièce dans les collèges et lycées.

Au-delà du fond, car on est tous d'accord avec le devoir de mémoire, de transmission des horreurs du passé. Ce rapport pose de nombreuses questions sur la forme et l'intérêt de traiter ce sujet.

Différentes associations figurent dans ce dossier, or elles n'oeuvrent pas, stricto sensu, sur le droit des citoyens. Il y a de l'insertion sociale pour le décrochage scolaire, social et politique. Cela aurait pu être rattaché à d'autres budgets et utiliser les 3000 € à la lutte contre les discriminations ; du théâtre pour les jeunes avec un handicap mental, l'action est louable et nécessaire mais elle aurait pu être financée à ce titre ; une association luttant pour la mémoire des déportés dont l'action est, là encore remarquable, mais des budgets spécifiques sont alloués pour le devoir de mémoire, budget qui devrait être développé.

Une subvention de « forum réfugiés » qui fait un travail extraordinaire auprès des personnes maintenues dans le centre de rétention de Saint Exupéry, laissées sans soutien et qui aide celles-ci à faire valoir leurs droits, cas nous sommes dans un état de droit et chacun peut voir reconnaître ses droits. Elle a reçu 5000€ pour la marche des parapluies (20/06/2015).

En fait, le vote demandé est celui de l'abstention, non sur les actions des associations qui sont remarquables. Elles méritent cependant mieux que de voir leurs actions financées dans des rapports « fourre-tout » où on leur trouve des queues de crédit pour les aider. Elles mériteraient, comme dans le cas de la pensée juive libérale, un projet spécifique. Celle-ci a une action très claire dans le devoir de mémoire et cela permet de se prononcer clairement plutôt que d'avoir à fouiller dans un rapport.

M. AUGOYARD demande donc une abstention pour un problème de forme et non de fond. On ne fait jamais assez sur les problèmes de discrimination. La ville parle beaucoup et les actions ne sont pas toujours en corrélation avec ses dires.

M. HEKIMIAN estime que la France n'est pas un pays raciste, sinon il n'y aurait pas autant d'étrangers. Il souligne que dans la liste des associations, beaucoup d'entre elles sont des associations anti-racistes. Or il y a, parmi celles-ci, toutes sortes d'associations et certaines d'entre elles qui sont subventionnées, ont une action avant tout politique.

Par ailleurs et quoique qu'on en dise, le problème des discriminations n'est pas un phénomène majeur.

Il considère que la lutte contre toutes les formes de discrimination, le respect des droits de l'Homme, la mise en œuvre de l'égalité des chances et l'égalité de traitement et d'accès au droit et l'acceptation des différences, tout cela passe par des règles simples que beaucoup semblent avoir oublié :

- Le respect de la loi commune, du droit (et non la transgression comme acte banal) ;
- Une société de l'exigence partagée avec certes des droits mais aussi des devoirs (et non une société du laxisme institutionnalisé) ;
- Le partage d'une culture commune qui doit être le plus grand dénominateur commun et non le plus petit dénominateur commun entre tous ;
- L'assimilation de l'autre à notre modèle et non l'assimilation de notre modèle à l'autre ;
- Une école qui instruit plus qu'elle n'éduque ;
- La promotion d'une culture du travail et de l'engagement et non d'une philosophie de la victimisation, de la dépendance et du renoncement.

Pour lui ce sont autant de principes qui ont fait leurs preuves.

Mme HAZERAN, M. GRACI votent pour.
Le groupe « ensemble pour Lyon » s'abstient.
M. HEKIMIAN vote contre.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.15.168 – Budget 2015 – Décision modificative n°2

M. BLACHE présente ce rapport.

Lors de la séance du 18 mai 2015, il a été délibéré sur la décision modificative n° 1 relative à la réaffectation de l'excédent de clôture figurant au Compte Administratif 2014.

Il convient d'intégrer dans le budget du 6^e arrondissement les participations de l'Hôtel de Ville aux frais de repas dans les bureaux de vote lors des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, pour une somme de 4 760 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.169 – Garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC La Rédemption pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 350 000 € - Opération : travaux de rénovation, d'embellissement et de mises aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité de l'école située 35, rue du Lieutenant-Colonel Prévost (6ème)

M. BLACHE présente ce rapport.

Il indique que le Président de l'OGEC La Rédemption a sollicité, par courrier du 21 mai 2015, la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 70 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 350 000 € à contracter auprès de la Banque Rhône-Alpes. Cet emprunt est destiné à financer des travaux de rénovation, d'embellissement et de mises aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité de l'école située 35, rue du Lieutenant Colonel Prévost à Lyon 6^e.

Il précise que la Banque et l'OGEC La Rédemption ont signé le contrat d'emprunt le 28 avril 2015, sous réserve de la garantie de la Ville de Lyon et que les caractéristiques de ce prêt consenti par la Banque Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Montant : 350 000 € ;
- Indexation : fixe à 1,26 % ;
- Durée totale du prêt : 12 ans ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Amortissement : annuité constante.

Il souligne que l'OGEC La Rédemption ne bénéficie pas à ce jour d'autorisations de garanties d'emprunts et que pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon demande la mise en place d'une hypothèque ou d'un nantissement sur les biens de l'OGEC La Rédemption. Les frais subséquents seront à la charge exclusive de l'OGEC La Rédemption.

La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OGEC La Rédemption dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Rhône-Alpes, la Ville de Lyon s'engage à se substituer à l'OGEC La Rédemption pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 14 septembre 2015 à 17h30. La séance sera précédée d'un CICA qui aura pour thème le rôle et le fonctionnement de l'écologie urbaine.

* *